

**SM SPANC DU CLUNISOIS**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 20 FEVRIER 2018 à 18h30**  
**Salle des GRIOTTONS (CLUNY)**

*Monsieur Michel MAYA, Président, ouvre la séance et remercie les participants.*

*Il précise que les dossiers présentés dans ce Conseil syndical ont été étudiés par le Bureau le 05 février 2018.*

*Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :*

- ✓ *Le rapport de présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.*
- ✓ *Le tableau des effectifs 2018.*
- ✓ *Les redevances 2018.*
- ✓ *Les modifications et désignations des délégués.*

*Il informe également que la date de la réunion du Conseil syndical pour la présentation du budget est proposée le 13 mars 2018.*

**1) Adoption du procès-verbal de la séance du 21 décembre 2017 :**

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier Conseil syndical du 21 décembre 2017 qui a été envoyé à tous les délégués. Aucune remarque n'est formulée.

***Le procès-verbal du 21 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.***

**2) Rapport de débat d'orientation budgétaire 2018 :**

Monsieur Michel MAYA explique que le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2018 présente la situation administrative, organisationnelle et financière de la collectivité, en plus des orientations budgétaires.

Monsieur Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD pour présenter ce rapport.

Bertrand DEVILLARD présente le rapport du DOB 2018.

Monsieur PERRIN demande des précisions concernant l'investissement prévu pour le remplacement du serveur : pourquoi ce remplacement et quel est le coût global d'investissement.

Bertrand DEVILLARD répond qu'il s'agit du remplacement du serveur et des composants annexes (sauvegardes, logiciels,...) pour les locaux du SIRTOM de la Vallée de la Grosne dans lesquels est logé le SPANC. Le système informatique a été mis en place en 2012 lors de la construction du bâtiment et il s'agissait de matériel d'occasion reconditionné de 3 ans. De fait, ce matériel arrive à 9 ans d'utilisation et il est important de le changer avant qu'il ne tombe en panne. De plus, la capacité de stockage restante est de 10% ce qui commence à être critique pour la stabilité du système. Le SPANC utilise une partie des serveurs en place (estimation de 20%) Le coût global pour le remplacement du serveur informatique est de 12 150 € k€ se décomposant en : 11 000 € pour achat serveur et équipements et 1 150 € pour logiciels accompagnant (selon les devis arrivés après le Conseil syndical et donc précisions apportées dans ce compte rendu pour préciser les chiffres annoncés en séance). Il est proposé qu'une répartition entre le SIRTOM et le SPANC soit faite selon le suivant : 2 500 € SPANC / 9 650 € SIRTOM.

Bertrand DEVILLARD précise que le choix du SIRTOM de la Vallée de la Grosne est de prendre de nouveau du matériel d'occasion reconditionné.

Monsieur PERRIN remarque pour le volet fonctionnement / coût de la masse salariale que le coût salarial pour le poste de technicien contractuel est plus important que le coût pour un poste de titulaire.

Bertrand DEVILLARD répond qu'effectivement les charges patronales sont plus importantes pour les contractuels que pour les titulaires.

Monsieur BELLOY précise que cela est dû aux cotisations chômage.

Bertrand DEVILLARD répond affirmativement.

Monsieur PERRIN demande si les éléments présentés vont permettre de ne pas puiser dans l'excédent financier présenté.

Bertrand DEVILLARD répond que les éléments présentés doivent permettre de clôturer à l'équilibre en dégagant un petit excédent complémentaire si l'année se déroule sans problème particulier. Il précise qu'à

partir du budget 2019, les aides de l'agence de l'eau vont disparaître concernant les contrôles réalisés (estimation d'une perte de 5 500 € / 6 000 € par an) et qu'à partir du budget 2020 les conventions de partenariat pour les opérations de réhabilitation seront clôturées et donc il va également avoir moins de recettes (fin des aides de 250 € par dossier). Donc il faut anticiper ces éléments et prévoir de dégager de l'excédent pour amortir les baisses prévues.

Monsieur Michel MAYA propose de délibérer sur le rapport du DOB 2018 comme présenté en séance.

**Le Conseil syndical accepte à l'unanimité le rapport du Débat d'Orientation Budgétaire 2018.**

### **3) Tableau des effectifs 2018 :**

Monsieur Michel MAYA informe qu'en 2017 un poste d'Agent de maîtrise a été ouvert pour faire bénéficier un agent positionné sur un grade d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à un avancement de grade dans le cadre d'une promotion interne. De plus, un agent titulaire sur le grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe a bénéficié d'une mutation. Pour 2018, son remplacement est couvert par un agent non titulaire.

Il indique qu'une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Le Bureau propose de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

Le nouveau tableau des effectifs est donc le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<b>AGENTS TITULAIRES SECTEUR TECHNIQUE</b>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	-1	-1	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<b>TOTAL</b>	4	0	0	3	2
<b>AGENT NON TITULAIRE</b>	0	1	+1	1	0
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

**Le Conseil syndical, à l'unanimité :**

**- décide de modifier le tableau des effectifs comme présenté.**

### **4) Redevances 2018 :**

Monsieur Michel MAYA rappelle que le budget du SPANC doit s'équilibrer par le paiement par les usagers d'une redevance. Il précise que cette redevance concerne plusieurs services : l'étude et le contrôle des nouvelles installations, la visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain), les visites ponctuelles, type vente de maisons ou visite hors programmation, ainsi que depuis 2012 un coût administratif forfaitaire par dossier d'entretien des installations, dans le cadre du marché d'entretien passé avec un prestataire.

Monsieur le Président indique pour rappel les dossiers réalisés sur 2017 (au 31 décembre) :

- 211 contrôles dont 111 ponctuels / 109 contrôles neuf / 137 dossiers neuf,
- avec un objectif initial 2017 de 360 contrôles dont 110 ponctuels / 110 contrôles neuf / 110 dossiers neuf.

Pour 2018, les objectifs sont de :

- 280 contrôles dont 100 ponctuels (vente ou hors programmation)
- 90 contrôles neuf
- 90 dossiers neuf (prise en compte de la modification du périmètre et de la fin des campagnes pour les diagnostics (environ 100 à faire) qui vont être plus longues à faire du fait de l'éparpillement des lieux de contrôle).

Il précise que les retards de dossiers de 2017 sont de 25 pour les dossiers de neuf / 19 pour les contrôles de neuf / 23 pour les contrôles. Ces dossiers seront soldés lors du premier trimestre 2018.

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances.

Monsieur le Président présente la méthodologie de révision du montant des redevances :

Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

*A noter : la série INSEE 000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre 2016 avec la valeur de 101.16.

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2017) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2018 est de :  $((102.22 - 101.16) / 101.16) * 100 = 1.048 \%$

*I Référence : 102.22*

*I Base : 101.16*

Monsieur le Président propose donc de majorer les redevances sur l'année 2018 de 1,05 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur, pour qu'elles soient les suivantes :

- pour l'étude et le contrôle des nouvelles installations, 349 € T.T.C. : cette redevance peut se décomposer en 2 phases :
- paiement de la somme de 150 € T.T.C. pour l'étude du dossier technique,
- paiement du solde de 199 € T.T.C. pour le contrôle de la bonne réalisation des travaux.
- pour la première visite des installations existantes (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 118 € T.T.C.
- pour le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (visite programmée dans le cadre d'une campagne de terrain) : 118 € T.T.C.
- pour les visites ponctuelles (type vente de maison, visite hors programmation) : 199 € T.T.C.

Il est proposé par ailleurs, que le coût administratif forfaitaire par dossier d'entretien des installations ne soit pas majoré et qu'il reste à 25 € T.T.C.

Il rappelle qu'en 2013 une majoration de la redevance de contrôle dans le cas d'obstacle mis en place dans l'accomplissement des missions de contrôles du SPANC (refus d'accès, absences répétées aux rendez-vous,...) a été décidée. Cette majoration est de 100 %.

M. TROCHARD demande à quelle date sont applicables les nouveaux tarifs.  
Bertrand DEVILLARD répond que ceux-ci sont applicables à partir du 1<sup>er</sup> avril 2018.

*Le Conseil syndical, à l'unanimité, adopte ces propositions et décide de fixer pour 2018 les montants des redevances, applicables au 1<sup>er</sup> avril 2018, comme présenté.*

#### **5) Modifications de délégués :**

Michel MAYA explique informe que des modifications de désignations de délégués pour les communes ci-dessous doivent être prises en compte pour les communes suivantes :

- Commune de Saint-Point ;

Suite à la démission de Madame Annie TONHAT, la commune de Saint-Point propose de nommer :

- Monsieur Patrick ALFANO et Monsieur Pierre-Marie DURIEZ, délégués titulaires,
- Madame Sylvie MORIN, déléguée suppléante.

- Commune de Burzy ;

La commune de Burzy propose de nommer :

- M. Philippe BERTRAND et M. Adrien DRIESSEN, délégués titulaires,
- Mme Marie-Catherine DUMONT, déléguée suppléante.

*Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte les modifications de délégués.*

#### **6) Questions diverses :**

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des questions dans l'assemblée.  
Personne n'ayant de remarques à ajouter, la séance est levée à 19 h 30.

**SERVICE PUBLIC**

**D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF DU  
Clunisois  
(SPANC du CLUNISOIS)**

---

**Rapport de présentation du Débat  
d'Orientation Budgétaire.**

**Exercice 2018**

**Présenté conformément à l'article L.2312-1  
du Code Général des Collectivités Territoriales**

## SOMMAIRE

1) Structure et présentation du service .....	7
1.1) Organisation administrative du service .....	7
1.2) Population desservie par le service public d'assainissement non collectif .....	7
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT) .....	7
1.4) Mode de gestion du service .....	7
1.5) Tableau des effectifs .....	8
2) Orientations budgétaires 2018.....	8
2.1) Résultats prévisionnels 2017 .....	8
2.2) Propositions des charges et produits d'investissement 2018 .....	9
2.3) Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018 .....	9
2.3.1) Charges de structures : .....	9
2.3.2) Evolutions des dépenses des effectifs : .....	9
2.3.3) Marché de vidange : .....	10
2.3.4) Opération réhabilitation : .....	10
2.3.5) Autres dépenses : .....	10
2.3.6) Recettes des redevances ANC 2018 : .....	10
2.3.9) Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) : .....	12
2.4) Engagements pluriannuels .....	12
3) Etat de la dette .....	12

## Structure et présentation du service

### *Organisation administrative du service*

Le syndicat mixte regroupe les communes de Bergesserin, Bray, Buffières, Bussières, Château, Chériset, Chevagny-sur-Guye, Chiddes, Cluny, Cortambert, Curtil-sous-Buffières, Flagy, Jalogny, La Guiche, La Vineuse-sur-Frégande, Lournand, Massilly, Mazille, Pressy-sous-Dondin, Saint André-le-Désert, Sainte Cécile, Saint Marcelin-de-Cray, Saint Martin-de-Salencey, Saint Vincent-des-Prés, Salornay-sur-Guye, Sivignon, et la Communauté de Communes de Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (Bourgvilain, Brandon, Clermain, La Chapelle du Mont de France, Dompierre les Ormes, Germolles-sur-Grosne, Matour, Montagny sur Grosne, Montmelard, Pierreclos, Saint Léger-sous-la-Bussière, Saint Pierre le Vieux, Saint Point, Serrières, Tramayes, Trambly, Trivy, Vérosvres).

En 2017, 14 communes supplémentaires ont souhaité adhérer au SPANC du CLUNISOIS : Taizé, Chissey-les-Mâcon, Sigy-le-Chatel, Bonnay, Cortevaix, Joncy, Saint-Huruge, Saily, Passy, Saint-Ythaire, Burzy, Ameugny, Saint-Clément-sur-Guye, Saint-Martin-la-Patrouille.

Le territoire du SPANC comprend donc 58 communes.

### *Population desservie par le service public d'assainissement non collectif*

Le service public d'assainissement non collectif dessert, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, près de 15 000 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 21 886.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, de près de 6 000.

### *Prestations assurées dans le cadre du service (art L.2224-8 du CGCT)*

Le SPANC du Clunisois assure :

- Le contrôle des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées,
- Le contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations.
- Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012, entretien des installations d'assainissement non collectif.
- Depuis le 10 juin 2014, convention de mandat avec l'agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse relative à l'attribution et au versement des aides à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif attribuées aux particuliers maîtres d'ouvrage.

### *Mode de gestion du service*

Le service est géré en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 2 pour la partie technique, représentant 2 équivalents temps plein.

A ceci s'ajoute la partie administrative avec 1 poste de direction (2h hebdomadaire) et 1 poste de secrétariat / comptabilité (5 h hebdomadaire).

### *Tableau des effectifs*

Le tableau des effectifs prévisionnels au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est le suivant :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Effectifs budgétaires antérieurs</u>	<u>Effectifs budgétaires nouveaux</u>	<u>Modification des effectifs</u>	<u>Effectifs pourvus</u>	<u>Dont TNC</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u> <u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	-1	-1	0	
Agent de Maîtrise	1	0	0	1	
Adjoint technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	
Adjoint technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>					
Ingénieur	1	0	0	1	1
Rédacteur	1	0	0	1	1
<u>TOTAL</u>	4	0	0	3	2
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	0	1	+1	1	0
<u>TOTAL GENERAL</u>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

En avril 2017 un poste d'Agent de maîtrise a été ouvert pour faire bénéficier un agent positionné sur un grade d'Adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à un avancement de grade dans le cadre d'une promotion interne. De plus, un agent titulaire sur le grade de Technicien Principal 2<sup>ème</sup> classe a bénéficié d'une mutation. Pour 2018, son remplacement est couvert par un agent non titulaire.

Une promotion interne est possible pour un agent actuellement au grade d'Agent de maîtrise qui peut prétendre au grade de Technicien territorial à compter du 1<sup>er</sup> avril 2018.

Il est proposé de présenter cet agent à cette promotion interne. Le tableau des effectifs sera modifié dans le courant de l'année en fonction du résultat de la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion de Saône-et-Loire.

## **Orientations budgétaires 2018**

### *Résultats prévisionnels 2017*

Les résultats prévisionnels du budget 2017 sont les suivants :

- déficit de fonctionnement prévisionnel 2017 : 27 528.49 €. A noter que sur ce déficit, 21 000 € sont des crédits reçus en 2016 pour l'opération réhabilitation et versés sur le budget 2017. De fait, le déficit « réel » 2017 est de 6 528.49 €

(rappel reports d'excédents 2016 de 46 310.93 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 18 782.44 €.

- excédent d'investissement prévisionnel 2017 : 3 393.57 € (rappel reports d'excédents 2016 de 23 066.78 €), soit un résultat de clôture prévisionnel excédentaire de 26 460.35 €.



## *Propositions des charges et produits d'investissement 2018*

Les amortissements de subventions sont de 0 €.

Les dotations aux amortissements sont de 2 945 €.

FCTVA 2018 (investissements 2016) : 0 €.

Sur 2018 un changement du serveur informatique est nécessaire (problème de capacité de stockage et de vieillissement du matériel). Le coût prévisionnel est de 3 000 €.

Au regard de 29 405.35 € à inscrire en recettes d'investissement, les compléments de dépenses pour équilibre sont donc de 26 405.35 €.

## *Propositions des charges et produits de fonctionnement 2018*

### Charges de structures :

Les charges de structures 2018 seront stables par rapport à 2017 (prévisions 21 000 €).

### Evolutions des dépenses des effectifs :

<u>GRADES OU EMPLOIS</u>	<u>Temps de travail hebdomadaire</u>	<u>Dépenses salariales 2017</u>	<u>Dépenses prévisionnelles 2018</u>	<u>Avantages en nature</u>	<u>Observations</u>
<u>AGENTS TITULAIRES</u>	<b>35</b>	<b>67 142.69</b>	<b>39 735</b>	Néant	
<u>SECTEUR TECHNIQUE</u>					
Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	28 860.11	0	Néant	Mutation 09/2017
Agent de Maîtrise (Ou Technicien territorial)	35	38 282.58	39 735		
<u>SERVICE ADMINISTRATIF</u>	<b>7</b>	<b>6 311.67</b>	<b>6 620</b>		
Ingénieur	2	2 954.90	3 090	Néant	
Rédacteur	5	3 356.77	3 530	Néant	
<u>TOTAL</u>	<b>42</b>	<b>73 454.36</b>	<b>46 355</b>		
<u>AGENT NON TITULAIRE</u>	<b>35</b>	6 100.14	36 200	Néant	Remplacement à partir de 11/2017
<u>TOTAL GENERAL</u>	<b>77</b>	<b>79 554.5</b>	<b>82 555</b>		

Les charges générales de personnel (masse salariale + formation + médecine préventive + action sociale) sont estimées avec une progression de 4.9 % (3 970 €) par rapport au réalisé 2017, incluant les évolutions des carrières des agents et les évolutions des cotisations. La mise en place d'un programme de formation des agents est à prévoir.

### **Marché de vidange :**

Le nombre de dossiers de demande de vidange pour 2017 est de 154. L'estimation des vidanges pour 2018 est de 180 compte tenu du fait de l'évolution du territoire. Le coût moyen estimé est de 145 €. Le budget global est donc de 26 100 €.

Les recettes liées sont d'un montant équivalent majoré du coût administratif par dossier (25 € \* 180 = 4 500 €), soit 30 600 €.

### **Opération réhabilitation :**

Les mouvements budgétaires liés à cette opération sont en décalage d'une année budgétaire au moins par rapport aux dépôts et réalisations des travaux.

Dans le cadre de l'opération de réhabilitation des installations et de la contractualisation avec l'Agence de l'eau, une aide de 250 € par dossier de réhabilitation est donnée au SPANC pour le suivi administratif de l'opération.

Pour les conventions 2014, 16 dossiers ont été envoyés pour instruction à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur le dernier trimestre. Ces dossiers sont intégralement soldés sur 2015 (48 000 € versés aux demandeurs et 4 000 € au SPANC pour le suivi administratif).

Pour la convention 2015, il a été déposé 69 dossiers de réhabilitation (sur 80 ouverts), soit une aide globale de 207 000 € versée aux demandeurs (153 000 € versés sur le budget 2016 et 54 000 € versés en 2017). A noter que pour 7 de ces dossiers, les recettes ont été encaissées sur 2016 et le reversement s'est réalisé sur le budget 2017 (variation de 21 000 € entre le budget 2016 et le budget 2017). Pour le suivi administratif, 17 250 € ont été versés au SPANC (8 250 € sur le budget 2016 et 9 000 € sur le budget 2017). Il reste donc pour cette convention 11 dossiers à solder, dont 6 sont en cours de finalisation et pour lesquels il peut être inscrits 18 000 € + 1 500 € sur le budget 2018.

Pour la convention 2016, 80 dossiers sont possibles. 12 dossiers ont été clôturés et payés sur le budget 2017 (36 000 € versés et seulement 1 000 € pour le volet administratif (4 dossiers). Il reste à percevoir 2 000 € pour le volet administratif sur le budget 2018 (pour 8 dossiers).

Il est prévu une clôture de dossiers pour 36 dossiers supplémentaires, soit (108 000 € + 7 750 €) pour 2018.

Pour la convention 2017, 7 dossiers sont possibles selon les nouvelles dispositions à savoir 3 300 € d'aides et 300 € de participation pour le volet administratif (avec obligation pour l'utilisateur de produire une étude préalable réalisée par un bureau d'étude spécifique). Pour le budget 2018, 2 dossiers devraient être clôturés (soit 6 600 € + 600 €).

L'inscription globale est donc de 132 600 € pour les dépenses et 144 450 € pour les recettes.

### **Autres dépenses :**

Les provisions pour dépenses imprévues sont proposées à 21 000 € permettant d'avoir une provision pour anticiper des demandes nouvelles de dossiers de vidange ou de réhabilitation.

### **Recettes des redevances ANC 2018 :**

*Objectifs 2018 : 280 contrôles dont 100 ponctuels (vente ou hors programmation) / 90 contrôles neuf / 90 dossiers neuf (prise en compte de la modification du périmètre et de la fin des campagnes pour*

*les diagnostics (environ 100 à faire) qui vont être plus longues à faire du fait de l'éparpillement des lieux de contrôle). A noter que les retards de dossiers de 2017 sont de 25 pour les dossiers de neuf / 19 pour les contrôles de neuf / 23 pour les contrôles. Ces dossiers seront à solder dans le premier trimestre.*

(Pour rappel réalisés sur 2017 (au 31 décembre) : 211 contrôles dont 111 ponctuels / 109 contrôles neuf / 137 dossiers neuf avec objectif initial 2017 : 360 contrôles dont 110 ponctuels / 110 contrôles neuf / 110 dossiers neuf.)

Depuis 2015 le Conseil syndical a défini une méthodologie pour avoir une règle d'ajustement annuelle pour la révision du montant des redevances.

Cette méthodologie se base sur le suivi de l'évolution annuelle de l'indice INSEE des prix à la consommation pour le secteur des SERVICES avec les variables suivantes :

a) Indice INSEE pris pour référence (I) :

« Indice des prix à la consommation - Secteurs conjoncturels (mensuel, ensemble des ménages, métropole + DOM, base 1998) – Services – Identifiant 000641185 ».

*A noter : la série INSEE 0000641185 en base 1998 est arrêtée au 31/12/2015 et est remplacée par la nouvelle série équivalente « Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France – Services – Identifiant 001759968 ».*

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001759968>

b) Mois pris comme référence de base (Base) :

Décembre 2016 avec la valeur de 101.16.

c) Mois pris comme référence pour le calcul de d'indexation (Référence) :

Décembre de l'année n-1 (2017) pour l'année de calcul de la revalorisation n.

La formule du coefficient d'indexation pour l'année n proposé est donc le suivant :

$$((I \text{ Référence} - I \text{ Base}) / I \text{ Base}) * 100$$

En application de cette formule de révision, le coefficient pour 2018 est de :

$$((102.22 - 101.16) / 101.16) * 100 = 1.048 \%$$

I Référence : 102.22

I Base : 101.16

Il est donc proposé de majorer les redevances sur l'année 2018 de 1.05 % en application de la formule de révision et en appliquant la méthode de l'arrondi à l'unité supérieur ou inférieur.

Les montants des redevances 2018 proposés sont donc de :

Contrôle programmé : 118 € (pour rappel 2017 : 117€)

Contrôle ponctuel (vente, hors programmation) : 199 € (pour rappel 2017 : 197 €)

Contrôle neuf : 199 € (pour rappel 2017 : 197 €)

Dossier neuf : 150 € (pour rappel 2017 : 149 €)

Les recettes de 2018 calculées sur la base de ces redevances sont estimées à 72 550 €.

A noter que se rajoute en recettes une somme de 16 986 € correspondant à des dossiers réalisés sur le terrain en 2017 mais finalisés sur 2018.

**Autres recettes de fonctionnement (hors vidange et réhabilitation) :**

Les soutiens de L'Agence de l'eau jusqu'en 2018 sont de 16 € par vérification périodique de fonctionnement et 32 € par contrôle de vérification et de bonne exécution réalisés.

Sur 2018 la somme globale de ces soutiens prévue est de 5 792 €.

**Engagements pluriannuels**

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'opération pluriannuelle engagée.

**Etat de la dette**

Le SPANC du Clunisois n'a pas d'emprunts en cours. L'état de la dette fait apparaître le montant correspondant à la ligne de trésorerie ouverte en 2007:

	Rappe 1 2009	Rappe 1 2010	Rappel 2011	Rappel 2012	Rappel 2013	Rappel 2014	Rappel 2015	Rappel 2016	Rappel 2017	Rappel 2018
Encours de la dette au 31 décembre	59 000	35 000	35 000	35 000	20 000	10 000	10 000	0	0	0
Remboursements au cours de l'exercice	0	24 000	0	0	15 000	10 000	0	10 000	0	0
intérêts	852.38	440.74	701.33	802.97	785.37	501.31	408.13	24.72	0	0

Cette ligne de trésorerie est soldée en 2016.